

Termes et conditions - Missions Fest (Ville)

1. Ces termes et conditions accompagnent et font partie de l'Application de l'espace de l'exposant.
2. Les demandes ne seront examinées que dès réception des deux formulaires de l'exposant, l'espace formulaire de demande dûment rempli, et le paiement intégral du montant dû et exigible pour l'espace ou les espaces requis, ainsi que tout matériel supplémentaire ou services commandés.
3. Les demandes ne seront pas traitées, réservées ou confirmées avant (temps), (date). Les demandes seront examinées au "premier venu" de base; cependant, Missions Fest se réserve le droit d'exercer son entière discrétion dans l'éventualité d'une égalité ou un autre différend.
4. Les candidats acceptés seront informés dès que possible par voie de retour de courrier.
5. Egalement les demandes refusées seront informées sans délai, ainsi que les paiements effectués seront retournés ou remboursés intégralement.
6. L'annulation de toute inscription doit être faite par écrit. Les annulations reçues avant le premier jour de (trois mois avant la conférence) de toute année aura droit au remboursement du montant total payé, moins (\$_____). Les annulations reçues après cette date ne recevront aucun remboursement, aucune exception ne sera faite.
7. Les paiements peuvent être faits, soit par chèque payable à Missions Fest (Ville), ou par carte bancaire ou en espèces. Les utilisateurs de cartes de crédit doivent ajouter **2,5%** au montant total versé pour couvrir les frais supplémentaires encourus.
8. Missions Fest se réserve le droit d'exercer sa discrétion en ce qui concerne le nombre d'exposants, le nombre d'espaces d'exposition, et la configuration, la combinaison et plan d'étage de l'exposition.
9. Missions Fest se réserve le droit de refuser n'importe quelle demande pour n'importe quelle raison, à imposer des conditions à toute demande ou d'annuler leur enregistrement pour une raison quelconque avec la cause. Cause comprennent: l'échec de l'organisation pour se conformer à la déclaration de foi dans le principe ou la pratique ; l'échec de l'Organisation de coopérer dans les principes, les politiques et les pratiques de Missions Fest, ou l'échec de l'organisation pour se conformer aux conditions imposées lors de l'inscription, le cas échéant.
 10. Missions Fest n'assume aucune responsabilité pour les pertes ou dommages encourus à cause de l'annulation de tout ou partie de la Conférence ou de ses installations, à cause de la météo, les incendies, tremblements de terre, de grève, l'agitation ouvrière, ou d'autres circonstances imprévues.
 11. Missions Fest n'assume aucune responsabilité pour les pertes ou dommages résultant de l'annulation ou le remplacement de tout ou partie des conférenciers invités plénière, des responsables des séminaires, les programmes ou les artistes.
 12. Missions Fest n'assume aucune responsabilité pour les pertes ou dommages résultant de lésions corporelles, de vol, d'incendie ou d'autres catastrophes naturelles.

13. Inclus dans chaque espace d'exposition sont les suivants:
- une chaise
 - toile de fond drapé ou?
14. Non-inclus dans chaque espace d'exposition, mais disponible pour louer à des frais supplémentaires sont les suivantes:
- Tables - 8 'x 2', 6 'x 2' ou 4 'x 2' qui ont des sommets blancs et plinthes
 - chaises d'appoint
 - l'électricité, si disponible
 - Marquée, si disponible
15. Pas non plus inclus sont les suivants qui sont de la responsabilité de l'exposant:
- d'assurance pour les dommages corporels, perte de biens ou de dommages;
 - arrangements Voyage
 - dispositions d'hébergement
 - le stationnement
 - stockage et livraison de matériel d'exposition
16. Plus d'un organisme ne peut pas partager le même espace. Si les organisations souhaitent être situées près d'une autre organisation spécifique des dispositions doivent être prises avec l'autre organisation au moment de la demande.
17. Afin de maintenir le moral dans le hall d'exposition, les expositions doivent être mises en place par (jour, heure) et de ne pas être démontées avant (jour, heure). Ceux qui ne suivent ces périodes, peuvent affecter leurs futures invitations à des conférences Missions Fest.
18. Prix d'espace d'exposition et un plan d'étage sont exposés dans l'annexe ci-jointe «A».
19. La déclaration de foi de Missions Fest est énoncée dans le document joint l'annexe B ».
20. Les principes, les politiques et les pratiques de Missions Fest, sont fixés dans l'annexe ci-jointe «C».
21. Les agences doivent s'abstenir de dépasser l'espace désigné par le passé pour éviter d'empiéter sur la zone de votre voisin ou d'un espace d'allée. Les parois latérales ne dépassent pas quatre pieds de hauteur. Il vous sera demandé d'enlever vos portions de l'écran si elles dépassent l'espace alloué.
22. Stand de vente: Voir articles 3 et 4 sur l'Énoncé de politique, l'annexe "C".

© 2010 Missions Fest Association internationale

(Terms and Conditions for Exhibitors)